

● (2.20 p.m.)

**M. Benjamin:** Il nous faut des normes nationales de contrôle de la pollution pour éviter ces inégalités. L'argument des limites de compétence ne vaut certainement plus comme excuse à l'inaction. Le moment est venu pour le gouvernement de remplacer les paroles par des actes. Comme mon chef le disait tantôt, nous n'avons eu que des discours mielleux. Tout le monde est d'avis qu'il faut faire quelque chose au sujet de la pollution. L'accord règne sur ce point. Cependant, nous voulons savoir comment, dans quelle mesure et quand on agira. Nous ne voulons pas de dispositions législatives si insipides que, effectivement, le ministre soit incapable d'assurer le contrôle de la pollution et la purification de l'air et des eaux.

J'espère que les députés d'en face appuieront l'amendement et persuaderont le ministre de l'accepter. De cette façon, ils ne seront pas contraints de voter contre son adoption. J'espère qu'ils manifesteront un certain appui pour ce genre de mesure et pour l'amendement.

**M. Howard (Skeena):** Le président du Conseil du Trésor parle toujours avec circonspection et prudence. Il emploie toujours un langage précis qui ne se prête pas à une interprétation erronée. Pourtant, avant le dîner, le ministre a délibérément donné au comité des renseignements qui n'étaient pas conformes à la vérité. Quand nous avons demandé où se trouvait le ministre des Pêches et des Forêts, le président du Conseil du Trésor a répondu que le ministre avait des difficultés de transport et espérait se trouver ici cet après-midi. A la réouverture de la séance cet après-midi, le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il avait appris pendant l'interruption que le ministre des Pêches et des Forêts était empêché de venir cet après-midi. Si regrettable que soit l'incident, nous devrions peut-être laisser tomber et passer à une autre partie du bill.

Je viens de communiquer avec le cabinet du ministre des Pêches et des Forêts. On m'a dit, et je suis certain que le président du Conseil du Trésor le sait, que le ministre des Pêches et des Forêts, conformément à une décision antérieure du cabinet, se trouve aujourd'hui en Saskatchewan pour participer à l'ouverture des jeux d'hiver. Même sachant que le bill serait étudié aujourd'hui en comité, le ministre ne s'est pas donné la peine d'annuler ses autres engagements. Des membres du cabinet se trouvent aujourd'hui dans différentes régions de la Saskatchewan, en partie dans le cadre d'une campagne de propagande, en partie à cause de l'ouverture des jeux. D'ordre direct du cabinet, le ministre est à Biggar. Il doit aller demain à Regina, puis à Moose Jaw, et il sera de retour à Ottawa dimanche.

Le président du Conseil du Trésor ne voudrait pas, j'en suis certain, donner au comité l'impression que c'est par accident ou par inadvertance que le ministre des Pêches et des Forêts n'a pas pu se trouver ici. Il devrait donner un court aperçu des circonstances pour que le pays sache que le ministre des Pêches et des Forêts n'avait aucune intention d'être à la Chambre aujourd'hui, tout en

sachant que le bill serait étudié, puisque le leader du gouvernement à la Chambre l'avait annoncé comme première question à l'ordre du jour. Les membres du cabinet savaient que le ministre des Pêches et des Forêts ne serait pas là aujourd'hui. Ce n'est pas par accident mais il s'est absenté délibérément sachant qu'il allait devoir traiter d'affaires d'intérêt public. D'après le président du Conseil du Trésor, en étudiant le projet de loi dont nous sommes saisis, nous devrions nous préoccuper avant tout des buts et non des détails. Il a dit que nous devrions nous attacher à la structure et aux grandes lignes du programme et non pas à ses particularités. D'après le ministre, c'est là la façon méthodique de procéder.

En de précédentes occasions où le gouvernement a présenté des projets de loi, il a fourvoyé la Chambre en ne suivant pas la voie prévue alors, de sorte que la Chambre ne savait plus comment s'y prendre pour les traiter. Je voudrais en donner un exemple. Les modifications apportées à la loi des pêcheries au cours de la dernière session portaient qu'avant qu'une industrie n'obtienne l'autorisation d'implanter une nouvelle usine, il lui fallait fournir au ministre ou au ministère des plans et des devis sur les mesures de contrôle de la pollution et de l'environnement et sur les travaux techniques envisagés. On voulait par là s'assurer que l'usine respecterait la loi des pêcheries. Comme c'était d'intérêt public, on s'est engagé à publier les plans et les devis pour que la population connaisse les intentions de l'industrie quant aux visées générales de la loi des pêcheries.

Hier, j'ai présenté une motion pour le dépôt des plans et devis soumis au ministère des Pêches et des Forêts aux termes de la loi, et portant sur le contrôle de la pollution et les installations techniques. Il s'agissait de l'usine de pâtes que la Buckley Valley Forest Industries Limited compte établir à Houston, en Colombie-Britannique. Contrairement au but de la loi, le secrétaire parlementaire a déclaré que le gouvernement n'avait nullement l'intention de publier ces renseignements, prétextant que ces plans et devis appartiennent à la Buckley Valley Forest Industries Limited. La loi visait à produire l'effet contraire.

Le président du Conseil du Trésor nous demande maintenant de suivre la même procédure, soit de donner l'autorisation globale que renferment les dispositions vagues du bill et de confier le soin d'examiner les plans, les idées et leur mise en œuvre au cabinet ou au ministre, qui s'en occupera en secret, sans que le public ne sache rien de ce qui se passe, sauf ce qui sera porté à sa connaissance par les communiqués publiés de temps à autre.

● (2.30 p.m.)

J'ai lu un communiqué du ministre des Pêches et des Forêts et j'ai vu ce dernier à la télévision lors d'une interview. En ce qui concerne le ministre des Pêches et Forêts, il a déclaré, en conjecturant sur la question des usines des pâtes et papiers, qu'à son avis, la totalité de l'eau employée en cours de fabrication ne devrait pas sortir des limites de l'usine, mais être obligatoirement recyclée sur place. Ces eaux ne seraient donc plus reje-